

# **Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Juillet 2019**

Approuvé par le conseil en date du 09 Octobre 2019 )

**Présents** : - P. LEVERT - Y BRESOUS.- P. DUPONT - JB. GRU - P GOURLIN - J. HAPPE – E HUBERT - J-C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMANN

**Absents avec pouvoir** E.ELEBOODE pouvoir donné à- D. RIGOLIN

**Absents** A BORRUECO. – M. CAPON- . O.BLERIOT - R. CAILLEUX

Votants 11

## **Ordre du jour :**

- \* Approbation du compte rendu de la réunion du 20 juin 2019.

### **Commune:**

- \* Modification du SIVOS de la vallée de l’Omignon- Adhésion de nouvelles communes.
- \* Demande de subvention au titre du fonds de concours de la C.C.E.S pour le financement des travaux de voirie rue de la Gare.

- \* Subvention ASEN

- \* Soutien à la candidature “Pays d’art et d’histoire”

### **Lotissement:**

- \* Vente des lots.

### **Informations diverses**

M le Maire ouvre la séance à 18 h 37

Secrétaire de séance: ISTE Jean Claude

M le Maire demande l’autorisation d’ajouter un point à l’ordre du jour

- \* Demande de subvention au titre de la ruralité pour financer différents mobiliers pour le RPC.

- \* **Approbation du compte rendu de la réunion du 20 Juin 2019**  
**Le compte rendu est adopté à l’unanimité des votants**

**OBJET: Commune:** Modification du SIVOS de la vallée de l’Omignon- Adhésion de nouvelles communes

M le Maire donne la parole à J HAPPE (maire-Adjoint chargé du dossier) qui rappelle aux membres du Conseil que la commune d’ATHIES qui veut quitter notre SIVOS verra sa situation examinée une autre fois.

A ce jour, 6 classes seront ouvertes pour 141 élèves.

J. HAPPE fait état de l’avancement des travaux et de l’organisation du travail des agents.

Dans le cadre de la création du RPC de Monchy-Lagache, les communes de Croix-Moligneaux, Matigny, Quivières, Ugny l’Equipée et Y ont décidé de rejoindre le RPC de Monchy-Lagache.

Par délibération du 25 juin 2019, le conseil syndical du SIVOS de la Vallée de l’Omignon a accepté l’adhésion de ces communes au SIVOS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l’unanimité d’accepter l’adhésion des communes précitées au syndicat scolaire.**

**OBJET: Commune:** Demande de subvention au titre du fonds de concours de la C.C.E.S pour le financement des travaux de voirie rue de la Gare.

M le Maire donne la parole à D RIGOLIN (maire-Adjoint chargé du dossier) qui précise les travaux à effectuer et les demandes de subventions possibles.

La commune a pour projet de réaliser des travaux de voirie "Rue de la Gare". Le montant des travaux projetés est estimé à 18 035,10 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme pour les travaux de voirie.

**Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :**

**de solliciter l'aide de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme dans le cadre du fonds de concours pour les travaux de voirie qu'elle propose**

**OBJET: Commune: Subvention ASEN**

Vu la demande de subvention présentée par l'association ASEN,

Vu la présentation de Monsieur le Maire,

Et après un débat très contradictoire

**Après délibération, le conseil municipal décide par 6 voix pour et 5 voix contre :**

↳ **D'approuver le versement d'une subvention de 480,00 € à l'association ASEN**

**OBJET: Commune: Soutien à la candidature "Pays d'art et d'histoire"**

M le Maire fait lecture du document concerné.

Le PETR Cœur des Hauts-de-France est candidat au label Pays d'art et d'histoire.

Il tend à promouvoir le territoire en s'inscrivant dans des stratégies de développement ambitieuses et attractives. Il s'agit de mettre en valeur les patrimoines (bâti, paysager, industriel, mémoriel...) et encourager les démarches en cours porteuses de dynamiques d'aménagement et d'attractivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de soutenir le PETR des Hauts de France dans sa candidature au label Pays d'art et de et d'histoire.**

**OBJET: Lotissement: Vente des lots**

Vu la division parcellaire et le bornage réalisés par le cabinet Caron-Briffaut,

Dans le cadre du lotissement "Le Mesnil", les travaux ayant été réalisés, il est donc possible de vendre lesdites parcelles.

Monsieur le Maire rappelle que les six parcelles sont viabilisées et que le prix a été fixé à :

- 28,00 € T.T.C. /m<sup>2</sup> pour les parcelles en accession à la propriété
- 20,00 € T.T.C. /m<sup>2</sup> pour les parcelles réservées aux bailleurs

**Après délibération, le conseil décide à l'unanimité**

**De CHARGER l'étude de Maître Laure LIENHARD, notaire à MONCHY-LAGACHE, d'effectuer la publicité pour la vente des terrains à bâtir restants, et charge ladite étude notariale de vendre les terrains à bâtir.**

LOT N°	CADASTRE	SURFACE	PRIX T.T.C. (en €)
1	E 548 et ZT 70	605	16 940,00 €
2	ZT 69	597	16 716,00 €
3	ZT 60 et ZT 68	784	21 952,00 €
4	ZT 56	755	21 140,00 €
5	ZT 55	894	25 032,00 €
Ilot 1	ZT 61-67	1413	28 260,00 €

**OBJET: Demande de subvention au titre du contrat de ruralité – Acquisition du mobilier**

Monsieur HAPPE, Maire-Adjoint en charge du projet de RPC, présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'acquisition du mobilier intérieur du RPC, pour un montant total estimé à 84 438,03 € H.T., correspondant aux devis présentés par les Sociétés Nord Collectivité, Perspectives et Cuisine Service.

**Après délibération, le conseil décide à l'unanimité**

- ✓ **D'ADOPTER le projet qui lui est présenté,**
- ✓ **De SOLLICITER l'aide de l'Etat au titre du contrat de ruralité et arrête le plan de financement suivant :**

	Montant sollicité
- Subventions : D.E.T.R. 2019 Contrat de ruralité	33 775,00 € (soit 40 %) 29 700,00 € (soit 35,17%)
Autofinancement	
- Fonds propres	37 850,64 €
- Dont T.V.A.	16 887,61 €

**OBJET: Informations diverses**

M le Maire fait état d'incivilités qui se sont déroulées récemment.

Sur le chantier du RPC, des personnes sont rentrées pour y commettre des méfaits  
Dès cette semaine une video surveillance est installée pour identifier les auteurs de ces dégradations;

Le 14 juillet; après le feu artificiel, les lanceurs laissés sur le terrain ont été incendiés volontairement (M le Maire à déposer plainte à la gendarmerie).

M le Maire fait lecture d'un courrier d'un riverain de la rue basse qui expose des problèmes de circulation.

L'ordre du jour étant clos, M le Maire lève la séance à 19h44